



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance budget des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 21 décembre 2016 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget de l'année 2017
4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019
5. Adoption du règlement R-2016-231 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2017
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

FINANCES

3. Présentation et adoption du budget de l'année 2017

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017

Mesdames,
Messieurs,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de votre présence à cette présentation du budget pour l'année 2017, ainsi que du programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette

2016-12-321

2016-12-322



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

séance.

Comme par les années passées, les objectifs qui nous ont guidés pour l'élaboration de ce budget, ont été de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible, tout en maintenant une bonne qualité de services.

Le budget que nous vous présentons pour l'année 2017, est de l'ordre de 3 915 304 \$. Il est en hausse par rapport à 2016 alors qu'il était de 3 762 977 \$.

Cette hausse est principalement due à des travaux d'infrastructures que nous avons réalisés dans le secteur Luceville sur la rue St-Alphonse et quelques rues adjacentes. Cette année, nous commençons à rembourser le coût de ces travaux, ce qui a eu pour effet d'augmenter le service de la dette. Cependant, il faut savoir que le remboursement de cette dette est subventionné par le gouvernement du Québec, à hauteur de 66 2/3 %.

Le budget que nous adoptons ce soir fait en sorte que le taux de la taxe passe de 0,85 \$ par 100 \$ d'évaluation à 0,862 \$, soit une hausse de 1,4 %, ce qui est légèrement moindre que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la dernière année.

Pour ce qui est des tarifs d'aqueduc, d'égout domestique et des matières résiduelles, l'augmentation est également limitée à 1,4 %.

Nous sommes donc satisfaits de l'exercice budgétaire réalisé. Ce budget pour l'année 2017 fait en sorte que les comptes de taxes seront stables. Dans les cas où il y a des augmentations, elles sont minimales et plusieurs verront leurs factures diminuées.

Il faut noter les revenus qui proviennent des projets éoliens, qui sont de l'ordre de 203 097 \$.

Comme vous le savez sûrement, en 2016 nous avons réalisé un projet important, soit la réfection du réseau d'aqueduc et la construction d'un réseau d'égout domestique sur la route 132 Ouest. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 1 076 000 \$.

Encore cette année, je tiens à vous signaler qu'en ce qui a trait au budget de l'activité transport, qui concerne les travaux publics, en incluant l'amortissement pour l'achat de toute la machinerie en notre possession et du garage municipal, la dépense pour 2017 est de 692 934 \$ alors qu'en 2011, dernière année où nous étions à contrat pour le déneigement, le budget était de 709 130 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Notre projet pour la protection de nos ouvrages de captage d'eau potable continue d'évoluer. Nous avons toujours la collaboration des agriculteurs concernés. Dernièrement, nous avons participé à des discussions visant à mettre sur pied une chaire de recherche en agroécologie avec l'UQAR, où notre projet serait partie prenante.

Nous sommes à l'étape des études au niveau de la réfection du poste de chloration du secteur Sainte-Luce. Ce projet devrait se réaliser en 2017. Quant au parc intergénérationnel, il sera complété au printemps qui vient. Également, une autre portion de trottoir le long de la route du Fleuve Ouest sera réalisée au printemps.

Le projet le plus important pour l'année 2017 est le réaménagement de l'ancienne église du secteur Luceville. Pour ce projet, nous avons obtenu une subvention de 500 000 \$ du gouvernement fédéral. Il s'agit d'aménager la salle communautaire au rez-de-chaussée et des locaux multifonctionnels au sous-sol.

Dans les documents qui vous ont été remis, vous verrez plus en détails la liste des projets à réaliser au programme triennal des immobilisations.

Nous vous présentons ci-joint un tableau comparatif de budgets 2014 à 2017.

Si vous avez des questions sur le budget suite à la présentation de ce soir, n'hésitez pas à communiquer avec l'administration municipale, il nous fera plaisir de vous répondre.

Nous vous remercions d'être venus à la présentation de ce budget et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette période des fêtes.

Paul-Eugène Gagnon, maire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



COMPARAISON DES BUDGETS 2014-2015-2016-2017

	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017
REVENUS				
TAXES	-2 832 877.00	-2 866 332.00	-2 938 109.00	-2 989 432.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	-55 131.00	-47 916.00	-53 802.00	-50 389.00
TRANSFERTS	-283 657.00	-289 940.00	-284 741.00	-356 811.00
SERVICES RENDUS	-47 859.00	-44 172.00	-48 522.00	-46 378.00
IMPOSITION DE DROITS	-131 000.00	-96 000.00	-136 258.00	-76 000.00
AMENDES ET PÉNALITÉS	-22 000.00	-21 000.00	-16 000.00	-13 000.00
INTÉRÊTS	-5 000.00	-5 000.00	-5 000.00	-6 000.00
AUTRES REVENUS	-6 000.00	-191 073.00	-191 712.00	-211 097.00
TOTAL REVENUS	-3 383 524.00	-3 561 433.00	-3 673 944.00	-3 749 107.00
CHARGES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	576 092.00	579 536.00	594 109.00	614 042.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	457 974.00	441 956.00	446 651.00	416 660.00
TRANSPORT	534 982.00	574 751.00	568 085.00	590 988.00
HYGIÈNE DU MILIEU	637 035.00	646 021.00	660 024.00	665 124.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 344.00	2 000.00	1 000.00	1 500.00
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	111 969.00	134 815.00	113 151.00	111 854.00
LOISIRS ET CULTURE	373 148.00	391 553.00	374 546.00	372 529.00
FRAIS DE FINANCEMENT	197 852.00	173 925.00	185 001.00	208 443.00
TOTAL CHARGES	2 892 396.00	2 944 557.00	2 942 567.00	2 981 140.00
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	-491 128.00	-616 876.00	-731 377.00	-767 967.00
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
FINANCEMENT - FINANCEMENT T.V.Q.	-82 000.00			
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DETTE LONG TERME	679 500.00	751 700.00	771 700.00	868 700.00
AFFECTATIONS - SURPLUS/FONDS LOCAL/RUE CARON/SOLDE DISP. RÉG. EMPR.	-207 380.00	-201 544.00	-109 126.00	-166 197.00
AFFECTATIONS - RÉSERVES FONDS LOCAL/REMB. FDR	101 008.00	66 720.00	68 803.00	65 464.00
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCA	491 128.00	616 876.00	731 377.00	767 967.00
TOTAUX DES REVENUS	-3 672 904.00	-3 762 977.00	-3 783 070.00	-3 915 304.00
TOTAUX DES DÉPENSES	3 672 904.00	3 762 977.00	3 783 070.00	3 915 304.00

Adoption du budget de l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2017 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

BUDGET DE L'ANNÉE 2017

REVENUS

TAXES

▪ Taxes sur la valeur foncière	2 064 820 \$
▪ Tarification pour services municipaux	924 612 \$
TOTAL TAXES	2 989 432 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	17 404 \$
▪ Immeubles des réseaux	29 687 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 298 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	50 389 \$

AUTRES REVENUS

▪ Imposition de droits	76 000 \$
▪ Amendes et pénalités	13 000 \$
▪ Intérêts	6 000 \$
▪ Autres	211 097 \$
TOTAL AUTRES REVENUS	306 097 \$

AUTRES SERVICES RENDUS

▪ Hygiène du milieu	3 200 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	1 500 \$
▪ Loisirs et culture	41 678 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	46 378 \$

▪ TRANSFERTS	356 811 \$
▪ AFFECTATIONS	166 197 \$

TOTAL DES REVENUS 3 915 304 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	90 162 \$
▪ Application de la loi	20 424 \$
▪ Gestion financière et administrative	353 600 \$
▪ Greffe	16 010 \$
▪ Évaluation	59 379 \$
▪ Autres	74 467 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	614 042 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	204 525 \$
▪ Sécurité civile	7 479 \$
▪ Sécurité incendie	187 518 \$
▪ Brigadiers scolaires / services S.P.A.	17 138 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	416 660 \$

TRANSPORT

▪ Voirie municipale	270 973 \$
▪ Enlèvement de la neige	251 526 \$
▪ Éclairage des rues	14 762 \$
▪ Circulation et stationnement	18 636 \$
▪ Transport collectif	35 091 \$
TOTAL TRANSPORT	590 988 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égout	15 743 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	119 201 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	73 534 \$
▪ Traitement des eaux usées	98 740 \$
▪ Réseaux d'égout	41 990 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	349 208 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Collecte et transport	56 837 \$
▪ Élimination	163 906 \$
▪ Matières secondaires	36 883 \$
▪ Traitement	33 838 \$
▪ Enlèvement matières organiques	15 491 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	306 955 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ENTRETIEN DES COURS D'EAU 8 961 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 1 500 \$

AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	100 495 \$
▪ Industries et commerces	5 068 \$
▪ Promotion et développement économique	6 291 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	111 854 \$

LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	73 662 \$
▪ Centre communautaire	53 141 \$
▪ Patinoires	36 830 \$
▪ Plage et promenade	39 064 \$
▪ Parcs et terrains de jeux	65 371 \$
▪ Autres	45 752 \$
▪ Activités culturelles	39 838 \$
▪ Bibliothèques	18 871 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	372 529 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	205 323 \$
▪ Autres frais	3 120 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	208 443 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	868 700 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	65 464 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	934 164 \$

TOTAL DES DÉPENSES 3 915 304 \$

2016-12-323

4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 tel que présenté ci-bas est adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2017- 2018- 2019

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Refaire le poste de chloration, secteur Sainte-Luce	969 768 \$				969 768 \$	50% Subvention Primeau 50% R.E.	H.M.
Programmation des réparations de pavage/ Inspection des infrastructures /calendrier des priorités	À établir par la MRC	À déterminer	À déterminer			À déterminer	T.P.
Établissement d'une politique et échéancier - vs- trottoirs et pistes cyclables	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	R.E.	T.P./L.C.
Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce				2 001 628 \$	2 001 628 \$	R.E. et Subvention	H.M.
Trottoir, route du Fleuve Ouest 0,85 km.	126 475 \$				126 475 \$	R.E.	T.P.
Prolongement trottoir Promenade –vs- Marché public		À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.
Place des églises	À déterminer (Luceville)				À déterminer	À déterminer	L. C.
Croix du chemin, rang 3 Est + route 298	À déterminer				À déterminer	À déterminer	L. C.
Remplacer les poteaux des luminaires du tennis	36 282 \$				36 282 \$	R.E. et subvention	L.C.
Remplacer les poteaux des luminaires de la patinoire de Luceville	36 282 \$				36 282 \$	R.E. et subvention	L.C.
Refaire les bandes de la patinoire de Luceville	97 355 \$				97 355 \$	R.E. et subvention	L.C.
Piano de rue	1 000 \$				1 000 \$	Surplus	L.C.
Aménagement du quai de l'Anse-aux-Coques / Accès à l'eau	6 000 \$	À déterminer	À déterminer		6 000 \$	À déterminer	L.C.
Église de Luceville Fenestration	1 779 517				1 779 517 \$	R.E. + Subvention 500 000 \$	ADM. / L.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Chauffage Électricité							
Parc intergénérationnel	44 177 \$				44 177 \$	Subvention + Surplus ou F.R.	L.C.
Aménagement du parc coin des Érables et Saint- Alphonse	5 000 \$				5 000 \$	Surplus	L.C.
Production d'un document promotionnel pour Sainte-Luce	2 500 \$				2 500 \$	Surplus	L.C.
Achat d'un système de son pour le service des loisirs	2 500 \$				2 500 \$	F.R.	L.C.
Rénovation du sous-sol du bureau municipal	À déterminer				À déterminer	Surplus	ADM.
Panneau de signalisation traverse piéton électrique route du Fleuve	15 000 \$				15 000 \$	Surplus ou F.R.	T.P.
Panneau Bienvenue rte 132	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$		3 000 \$	Surplus ou F.R.	T.P.
Camionnette en remplacement du Silverado (2007)		32 000 \$			32 000 \$	R.E.	T.P.
Camion incendie		318 954 \$			318 954 \$	R.E.	S.P.
Remplacement de 2 postes de travail (Gilles et Jeannot)	3 142 \$				3 142 \$	F.R.	T.P. / H.M.
Remorque pour transport caisson de sécurité	4 643 \$				4 643 \$	F.R.	T.P. / H.M.
Modification du calendrier sur le site web de la Municipalité	3 100 \$				3 100 \$	F.R.	ADM.
Agrandissement Bureau municipal				À déterminer	À déterminer	R.E. et subvention	ADM.
TOTAL	3 133 741 \$	351 954 \$	1 000 \$	2 001 628 \$	5 488 323 \$		

2016-12-324

5. Adoption du règlement R-2016-231, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2017

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2017, le mercredi 21 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du lundi 5 décembre 2016, par madame Stéphanie Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2016-231.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2017 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 0,862 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2017, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE III

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2017 de tous les usagers du service d'aqueduc.

- | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Logement | 135,32 \$ |
| ▪ Commerce et industrie | 173,46 \$ |
| ▪ Piscine | 76,32 \$ |
| ▪ Ferme | 173,46 \$ |
| ▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées | 41,63 \$ par résident |
| ▪ Terrain de camping | 29,49 \$ par roulotte |

ARTICLE IV

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2017 de tous les usagers du service d'égout.

- | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Logement | 129,70 \$ |
| ▪ Commerce et industrie | 142,67 \$ |
| ▪ Ferme | 142,67 \$ |
| ▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées | 31,50 \$ par résident |
| ▪ Abattoir | 9 034,29 \$ |
| ▪ Terrain de camping | 38,91 \$ par roulotte |

ARTICLE V

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéro 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2017, au montant de 148,82 \$ l'unité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

MATRICULE	ADRESSE	NOMBRE D'UNITÉS
3979-42-4769	15, rue des Coquillages	1
3979-31-5987	19, rue des Coquillages	1
3979-31-3269	21, rue des Coquillages	1
3979-31-1461	25, rue des Coquillages	1
3979-31-0254	27, rue des Coquillages	1
3979-31-7545	29, rue des Coquillages	1
3979-21-7633	37, rue des Coquillages	1
3979-41-2187	22, rue Luce-Drapeau	1
3979-41-0565	24, rue Luce-Drapeau	1
4078-29-2429	5, Côte de l'Anse	1
4078-28-0653	10, Côte de l'Anse	1
4078-28-3228	12, Côte de l'Anse	1
3878-37-8148	9, rue Lucia-Fréchette	1
3878-48-2423	33, rue Lucia-Fréchette	1
3878-48-5552	45, rue Lucia-Fréchette	1
3878-69-5748	3, rue St-Louis	1
3878-59-8264	4, rue St-Louis	1
3878-69-2826	5, rue St-Louis	1
3879-80-9671	4, rue St-Viateur	1
3879-90-2946	10, rue St-Viateur	1
3879-90-8075	11, rue St-Viateur	1
3878-26-7009	Lot 3 465 435	1
3878-26-8919	Lot 3 465 436	1
3878-36-0829	Lot 3 465 437	1
3878-36-2740	Lot 3 465 454	1
4078-17-4740	115, route 132 Ouest	1
4078-07-7548	119, route 132 Ouest	1
3978-99-4114	124, route 132 Ouest	1
4078-07-2296	125, route 132 Ouest	1
3978-89-8617	126, route 132 Ouest	1
3978-98-6411	127, route 132 Ouest	1
3978-98-2422	129, route 132 Ouest	1
3978-88-8437	131, route 132 Ouest	1
3978-88-2570	135, route 132 Ouest	1
3979-30-8163	162, route 132 Ouest	1
3979-30-1592	170, route 132 Ouest	1
3978-19-6901	181, route 132 Ouest	1
3878-57-8096	199, route 132 Ouest	1
3878-57-2860	203, route 132 Ouest	1
3878-47-9037	205, route 132 Ouest	1
3878-47-5213	207, route 132 Ouest	1
3878-46-1490	209, route 132 Ouest	1
3878-36-6562	211, route 132 Ouest	1
3878-36-4651	213, route 132 Ouest	1
3878-25-2184	221, route 132 Ouest	1
3878-37-5435	222, route 132 Ouest	1
3878-15-8558	223, route 132 Ouest	1
3977-09-9909	227, route 132 Ouest	1
3878-14-3699	229, route 132 Ouest	1
3778-50-2549	254, route 132 Ouest	1
3778-50-1230	256, route 132 Ouest	1
3778-40-9810	258, route 132 Ouest	1
3777-49-8287	260, route 132 Ouest	1
3777-49-6762	262, route 132 Ouest	1
4078-19-2924	Lot 3 689 141	1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

4078-18-5695	Lot 3 689 142	1
4078-18-4849	Lot 3 689 143	1
4078-18-7873	Lot 3 689 144	1
3879-91-4208	Lot 3 689 305 + 3 689 470	1
3878-59-9308	Lot 3 689 385	1
3878-57-5978	Lot 3 689 388	1
3878-36-8573	Lot 3 689 437	1
3878-37-9799	Lot 4 611 408	1
3878-48-1011	Lot 4 611 409	1
3878-48-3736	Lot 4 611 411	1
3878-48-8651	Lot 4 611 413	1
3878-58-1121	Lot 4 611 414	1
3878-47-8697	Lot 4 611 415	1
3878-47-5585	Lot 4 611 416	1
3878-47-2765	Lot 4 611 417	1
3979-32-5645	Lot 4 976 448	1
3979-32-8815	Lot 4 976 449	1
3979-32-7856	Lot 5 033 822	1
3979-42-0169	Lot 5 033 823	1
4178-49-7958	Lot 5 291 488	0,5
4178-76-3471	Lots 5 788 878 + 5 878 731	1
3979-31-4521	Lot 5 651 118	1
	TOTAL	76,5

ARTICLE VI

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéros 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2017, au montant de 150 \$ l'unité.

MATRICULE	ADRESSE	NOMBRE D'UNITÉS
3878-59-3116	1, rue des Quatre-Vents	1
3878-58-4139	2, rue des Quatre-Vents	1
3878-58-1367	4 à 10, rue des Quatre-Vents	4
3878-48-9289	12-18, rue des Quatre-Vents	4
3878-59-6332	8, rue St-Louis	1
3878-58-6977	9, rue St-Louis	1
	TOTAL	12

ARTICLE VII

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2017 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|
| ▪ Logement | 136,60 \$ |
| ▪ Commerce et industrie légère | 235,18 \$ |
| ▪ Commerce et industrie légère
avec conteneur | 452,26 \$ |
| ▪ Ferme | 136,60 \$ |
| ▪ Résidence pour personnes âgées
et/ou handicapées | 169,60 \$ |
| ▪ Abattoir de Luceville
(4277-83-1970) | 136,40 \$/tonne métrique |
| ▪ Terrain de camping | 40,70 \$/roulotte |

ARTICLE VIII

TARIFS POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| ▪ Inspection visuelle par la trappe (code 30) | 13,25 \$ |
| ▪ Inspection cheminée extérieure (code 31) | 13,25 \$ |
| ▪ Inspection cheminée extérieure 2 conduits (code 32) | 26,50 \$ |
| ▪ Ramonage cheminée 2 conduits (code 33) | 66,25 \$ |
| ▪ Ramonage et inspection cheminée extérieure
(code 35; 35.1; 35.2) | 44,12 \$ |

ARTICLE IX

TRAVAUX RUISSEAU LA TANNERIE

Un tarif annuel est exigible sur deux immeubles, pour une période de 10 ans, à partir de 2014, pour des travaux effectués sur la canalisation du ruisseau de la Tannerie.

- | | |
|----------------|--------|
| ▪ 4277-71-0527 | 400 \$ |
| ▪ 4277-71-2409 | 700 \$ |

ARTICLE X

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Les tarifs pour les compensations de services, tels que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ARTICLE XI

RACCORDEMENT

Tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

- | | |
|---------------------------------------------------|-----------|
| ▪ Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc | 1 500 \$ |
| ▪ Pour une habitation, raccordement égout | 800 \$ |
| ▪ Pour une habitation, raccordement aqueduc | 800 \$ |
| ▪ Pour tout autre type de raccordement | coût réel |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XII MODALITÉS DE PAIEMENT

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

ARTICLE XIII FRAIS D'ADMINISTRATION

13.1 En cas de paiement effectué par «chèque sans provision», la Municipalité facture un montant additionnel de 20 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière;

13.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :

- Frais de timbrage : au tarif selon la loi en vigueur
- Frais d'avis : 20 \$
- Frais de mandat : 35 \$

ARTICLE XIV TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2017.

ARTICLE XV TAUX DE PÉNALITÉ

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible pour l'exercice financier 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XVI RÈGLEMENTS

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2017 à :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur Luceville		
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St-Laurent et St-Philippe (40%)	.0051 \$ / 100 \$
Secteur Sainte-Luce		
389-97 et 392-98	Construction réseau égout et bassins étangs aérés (représentant 15% de l'emprunt) (représentant 85% de l'emprunt)	.0175 \$ / 100 \$ 431,58 \$ / l'unité
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2,58 \$ / pied linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	437,00 \$ / unité
R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	463,73 \$ / unité
R-2010-138 R-2011-153	Aqueduc 132 Est	355,29 \$ / unité
R-2013-186	Infrastructures Égout 132 Ouest 38%	132,23 \$ / unité
L'ensemble du territoire		
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	7,63 \$ / immeuble
R-2010-137	Aqueduc et égout, rues St-Elzéar et St-Charles Deux services Un service	.0080 \$ / 100 \$.0040 \$ / 100 \$
R-2013-174	Prolongement égout rue St-Louis Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	.0011 \$ / 100 \$ 797,50 \$ / immeuble
R-2013-175	Égout rue St-Viateur Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	.0070 \$ / 100 \$ 805,33 \$ / immeuble
R-2013-180	Ingénieurs Aqueduc 132 Ouest 60,5%	.0001 \$/100 \$
R-2013-180	Ingénieurs Égout 132 Ouest 39,5%	.0001 \$/100 \$
R-2013-186	Infrastructures Aqueduc 132 Ouest 62%	.0020 \$/100 \$
R-2015-206	Réaménagement 298 Aqueduc 30% Égout 70%	.0041 \$ / 100 \$.0137 \$ / 100 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XVII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

(Signé)

Paul-Eugène Gagnon
Maire

(Signé)

Jean Robidoux
Directeur général

6. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Budget 2017
2. Programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019

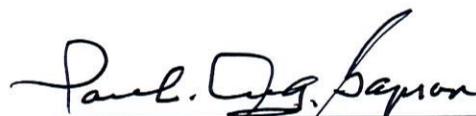
2016-12-325

7. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Paul-Eugène Gagnon
Maire


Paul-Eugène Gagnon
Maire


Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier